2020-2030

LA STRATÉGIE DE L'EAU

ADOPTÉE EN MARS 2020

Agglomération longueuil

VISION STRATÉGIQUE 2030
UNE GESTION PERFORMANTE ET DURABLE DES ACTIFS DE L'EAU

L'eau est un bien commun. Elle appartient à tous. L'administration publique a pour rôle naturel d'en prendre soin, de protéger ainsi la santé des citoyens et celle de leur environnement. Or, la conjoncture évolue, amplifiant les défis de gestion de l'eau : influence des changements climatiques, vieillissement des infrastructures, nouvelles exigences réglementaires, densification du territoire. Des enjeux bien réels qui méritent dès maintenant, toute notre attention.

C'est dans ce contexte que Longueuil a amorcé une planification stratégique ayant pour ambition d'assurer la qualité, la fiabilité et la pérennité du service de l'eau. Se doter d'une vision stratégique, faire des choix éclairés et responsables, et adopter un plan d'action capable de mobiliser l'ensemble des intervenants, sont au cœur de cette démarche vers une gestion performante et durable des actifs de l'eau au bénéfice des populations et des écosystèmes.

Véritable feuille de route mise au service des décideurs comme des gestionnaires, ce plan d'action comporte près de 90 actions. Découvrez ici, les grandes lignes de ce plan d'action vers une gestion optimale de cette ressource indispensable.

ORIENTATION A

ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUES

- Rencontrer les normes sanitaires et environnementales actuelles.
- Assurer en tout temps une performance hydraulique adéquate.
- Améliorer le niveau de fiabilité des infrastructures.
- Maîtriser les risques associés à l'exploitation des réseaux d'eau.

ORIENTATION B

GÉRER LES ACTIFS DE MANIÈRE RESPONSABLE ET DURABLE

- Réduire le déficit de maintien d'actifs.
- Assurer un entretien adéquat et efficient.
- Maîtriser les risques associés aux infrastructures.

ORIENTATION C

FAVORISER UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

- Améliorer l'intégration et la coordination de la gouvernance de l'agglomération.
- Assurer l'arrimage entre les différents processus d'affaires.
- Pérenniser et rendre accessible le savoir en gestion de l'eau.

ORIENTATION D

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGGLOMÉRATION

- S'assurer de pouvoir répondre aux besoins futurs en matière de développement et d'exigences réglementaires.
- Favoriser une réappropriation des usages récréatifs du fleuve par les citoyens.
- Protéger l'attractivité du territoire.
- Faire face aux changements climatiques.
- Favoriser l'économie de l'eau potable.

ORIENTATION E

ASSURER L'ADÉQUATION ET LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES REQUISES POUR LA GESTION DE L'EAU

- Pérenniser les sources de financement.
- Assurer l'adéquation des ressources humaines aux besoins.
- Sensibiliser la population à la valeur de l'eau et à l'importance des infrastructures pour la préserver.

LE PLAN D'ACTION ADOPTÉ INCLUT UN CADRE FINANCIER DE PRÈS DE 450 000 000 $ QUI SERA DÉPLOYÉ GRADUELLEMENT D'ICI 2030, SOUS FORME DE BUDGET OPÉRATIONNEL ET D'IMMOBILISATIONS.

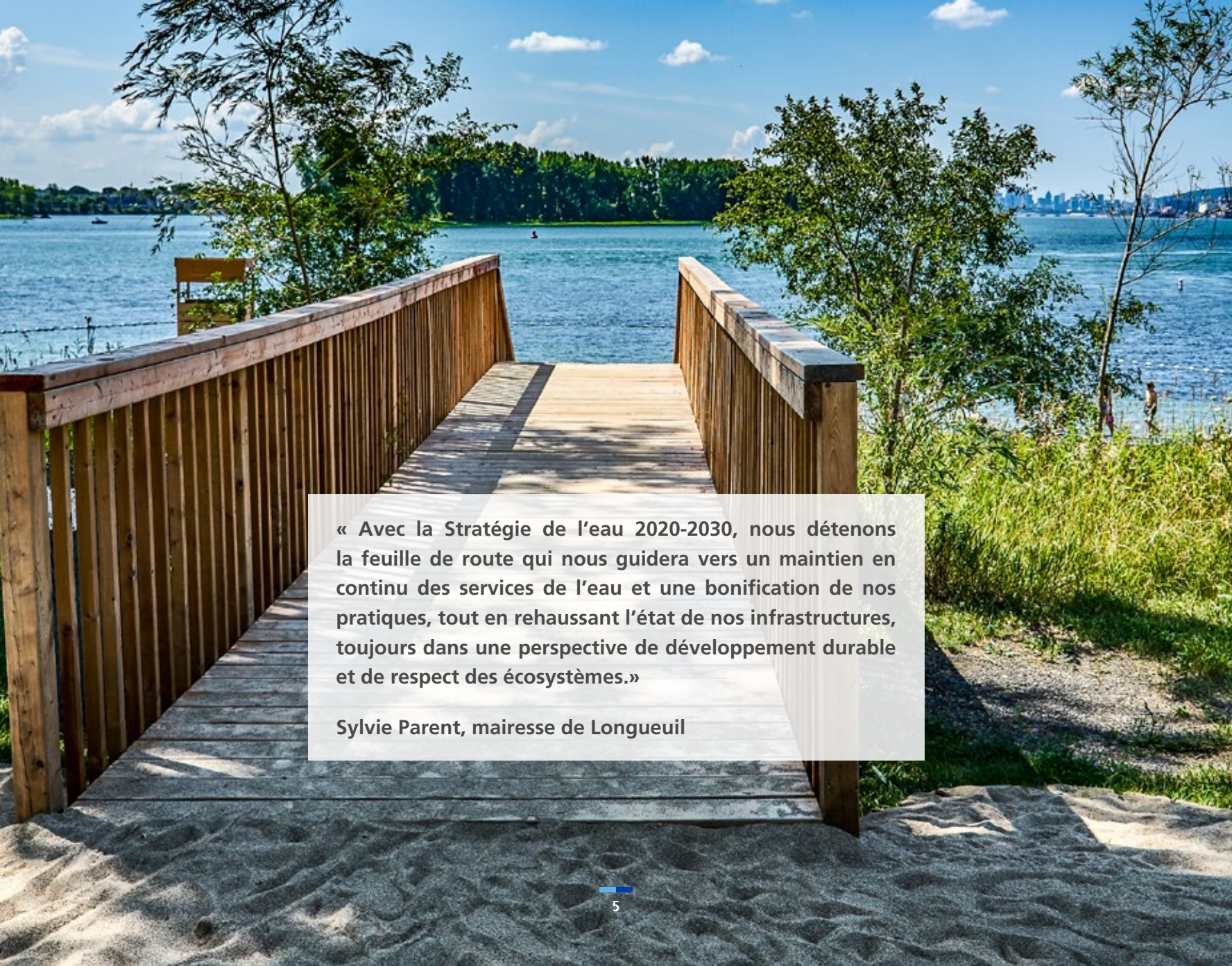

« Avec la Stratégie de l'eau 2020-2030, nous détenons la feuille de route qui nous guidera vers un maintien en continu des services de l'eau et une bonification de nos pratiques, tout en rehaussant l'état de nos infrastructures, toujours dans une perspective de développement durable et de respect des écosystèmes.»

Sylvie Parent, mairesse de Longueuil

6 FAMILLES D'ACTIONS

1. PLANIFICATION

1. Mettre à jour annuellement les projections de développement au sein de l'agglomération.
2. Réaliser un plan directeur global afin de valider la capacité des ouvrages et réseaux d'agglomération en fonction des développementset redéveloppements futurs.
3. Assurer l'intégration des recommandations des études hydrauliques lors de la planification triennale.
4. Établir une grille de priorisation des projets basée sur le risque-coût-bénéfice.
5. Mettre en place un mécanisme permettant d'assurer la capacité des infrastructures à supporter la vision de développement du territoire.
6. Mettre en place des processus d'analyse systématique des projets de développement et redéveloppement avant l'émission des permis de construction.
7. Compléter l'analyse des besoins ultimes en eau potable et en assainissement pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.
8. Prévoir une capacité résiduelle des usines de traitement des eaux pour améliorer le potentiel attractif de nouvelles entreprises.
9. Effectuer les analyses de vulnérabilité requises par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).
10. Réaliser une étude pour implanter un procédé de contrôle du frasil à l'usine Le Royer et à la station de pompage d'eau brute.
11. Développer, tenir à jour et étalonner les modèles hydrauliques des réseaux afin d'identifier les vulnérabilités.
12. Intégrer les pluies « climat futur » dans les conceptions
13. Trouver une solution alternative à l'incinération.
14. Évaluer l'opportunité d'installer des génératrices aux postes de pompage d'égouts.
15. Grâce aux modèles hydrauliques d'égouts, réaliser des plans directeurs locaux en vue d'harmoniser le niveau de service en tenant compte des changements climatiques et intégrer les interventions graduellement aux programmes triennaux d'immobilisations (PTI).

6 FAMILLES D'ACTIONS

2. DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION

16. Bonifier les structures organisationnelles selon le niveau de service souhaité.

17. Augmenter progressivement le niveau d'investissement et la capacité de réalisation des projets.

18. Élaborer la matrice des rôles et responsabilités des différentes directions et intervenants.

19. Développer un programme de formation pour les ouvriers spécialisés d'aqueduc et d'égouts.

20. Publiciser la Stratégie et mettre en place une stratégie de communication longitudinale et transversale.

21. Harmoniser la réglementation sur l'arrosage et favoriser son application et la sensibilisation aux bonnes pratiques d'entretien des pelouses.

22. Entretenir et caractériser les cours d'eau et les berges.

23. Développer des plans de continuité des affaires.

24. Implanter des outils de gestion mobile afin de documenter à la source les interventions à la source.

25. Identifier les principaux processus d'affaires et les schématiser.

26. Mettre en place un programme de gestion et maintenance du système de contrôle et d'acquisition de données automatisé (SCADA) incluant un plan de cybersécurité.

27. Créer un processus de communication pour que les avis et les travaux soient connus de tous en temps opportun.

28. Créer des comités d'échange entre les villes liées afin de favoriser l'implantation des bonnes pratiques et l'uniformisation du niveau de service.

29. Créer une bibliothèque virtuelle accessible à tous les acteurs de l'eau et la tenir à jour.

30. Développer des programmes d'accueil, de formation continue et de compagnonnage pour les ressources spécialisées.

6 FAMILLES D'ACTIONS

31. Prévoir des parcours de visites scolaires lors du réaménagement des usines de production d'eau potable.

3. Réaménager et faire accréditer le laboratoire de l'usine régionale pour les analyses microbiologiques.

33. Intensifier les efforts de diminution de la consommation en eau potable et des pertes.

34. Intégrer dans les opérations quotidiennes la gestion, le suivi et l'analyse des enregistreurs de débordement.

35. Effectuer une analyse de risques des ouvrages d'assainissement.

36. Réviser la réglementation municipale pour y intégrer des obligations de gestion des eaux pluviales (taux de rejet, infrastructures vertes, contrôle à la source des sédiments, contrôle de la qualité des rejets pluviaux, etc.).

37. Poursuivre la recherche et la correction des raccordements croisés.

3. GESTION FINANCIÈRE

38. Créer un fonds de l'eau.

39. Déterminer le coût complet de l'eau.

40. Établir un financement qui favorise la conservation de la ressource « eau ».

41. Prévoir les budgets d'opération requis lors de la construction de nouvelles infrastructures.

6 FAMILLES D'ACTIONS

4. GESTION DES ACTIFS

42. Implanter un système de gestion des actifs ponctuels.

43. Bonifier l'intégration des indicateurs de performance hydraulique des réseaux aux Plans d'intervention.

44. Mettre en place des programmes d'inspection et de diagnostics des conduites d'adduction, du réseau d'eau brute et des réservoirs.

45. Mettre en place des programmes d'inspection des équipements spécialisés des usines.

46. Mettre en place des programmes d'inspection et de diagnostics des collecteurs, intercepteurs et émissaires.

5. GESTION DES OPÉRATIONS

47. Implanter des programmes d'entretien préventifs complets (Gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO)) des ouvrages.

48. Bonifier l'inventaire des pièces critiques.

49. Revoir les ententes de délégation d'entretien des équipements d'intérêt collectifs (EIC).

50. Élaborer ou mettre à jour les manuels d'opération des usines et des réseaux et les diffuser.

51. Mettre à jour les schémas de procédés et les plans.

52. Effectuer régulièrement des exercices de simulations de pannes.

53. Instaurer les bonnes pratiques pour la calibration des instruments d'analyse.

54. Bonifier les tests de fiabilité des systèmes électriques et groupes électrogènes et prévoir des plans de contingence.

55. Bonifier les plans de prévention SST liés à l'opération et à l'entretien.

6 FAMILLES D'ACTIONS

56. Revoir la pertinence et la priorité des alarmes du procédé.

57. Assurer l'entretien et la relève des compteurs d'eau.

58. Installer un échantillon de compteurs d'eau résidentiels représentatif.

59. Assurer le contrôle et la fonctionnalité des liens inter-réseaux.

60. Mettre en place un programme de remise en état des vannes majeures.

61. Manipuler régulièrement toutes les vannes.

62. Poursuivre l'inspection et l'entretien annuel des poteaux d'incendie.

63. Intensifier les activités de détection et réparation de fuites.

64. Implanter des méthodes d'interventions standardisées et documentées sur les réseaux d'aqueduc.

65. Procéder au rinçage unidirectionnel des réseaux d'aqueduc.

66. Inspecter régulièrement et entretenir les chambres de vannes, de compteurs et leurs équipements.

67. Élaborer et implanter un protocole décisionnel uniformisé visant l'émission des avis d'ébullition préventifs.

68. Rendre accessibles les résultats d'échantillonnage par cartographie.

69. Installer des points d'échantillonnage à usage exclusif et protégé.

70. Améliorer la précision du bilan de masse du centre d'épuration des eaux usées.

71. Intégrer le récurage des égouts dans les opérations régulières d'entretien.

72. Implanter un programme d'inspection et entretien des ponceaux et fossés.

73. Répertorier et entretenir les ouvrages de gestion et rétention des eaux pluviales/sanitaires.

74. Mettre en place un programme de suivi de performance des ouvrages de contrôle des eaux pluviales lors d'un événement majeur.

6. RÉALISATION

75. Compléter l'installation des systèmes de contrôle automatisé des accès aux installations.

76. Assurer la redondance des équipements critiques (ex.: génératrice, conduite, etc.).

77. Assurer la surveillance en continu des chantiers.

78. Bonifier la procédure de formation et de documentation des équipes d'exploitation lors de la mise en service de nouveaux équipements.

79. Augmenter la capacité globale des usines de production d'eau potable.

80. Installer des génératrices aux réservoirs d'eau potable.

81. Ajouter des variateurs de vitesse à certaines installations de pompage (usines et réservoirs) pour permettre une agilité opérationnelle.

82. Compléter la mise à niveau des compteurs intermunicipaux.

83. Augmenter le nombre de points de mesure en continu débit/pression aux endroits critiques ciblés des réseaux.

84. Mettre à niveau les réservoirs d'eau potable.

85. Optimiser la filière de traitement (pH, cyanobactérie, temps de contact, goût et odeur, etc.).

86. Réaménager les espaces administratifs des usines pour répondre aux normes d'ergonomie et d'hygiène et permettre l'accueil de nouveaux employés.

87. Mettre en place un plan d'action pour éliminer les entrées de service en plomb.

88. Réaliser les travaux d'agrandissement et de mise aux normes du Centre d'Épuration Rive-Sud d'ici 2030.

89. Mettre en œuvre le plan de gestion des débordements.

LA STRATÉGIE DE L'EAU

PUBLIÉE PAR LA VILLE DE LONGUEUIL
JUIN 2020

longueuil.quebec/eau-stratégie

Agglomération longueuil